



2023-01

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU 27 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 JUILLET, le conseil municipal de Deyme étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, le 20 JUILLET 2023 sous la présidence de Monsieur Eric BORRA, Maire ;

Etaient présents :

✓	BORRA Eric, Maire	ABS	CARRIERE Alexis	ABS	HEMPTINNE J- Louis	✓	RIOU Claude J-	
Abs	AIROLA Alain	ABS	COLOMBO Céline	✓	LERIN OLIVIA	PROC	SCHNEIDER Cécile	
✓	BATLLE Alain	PROC	GARDELLE Nadine	✓	MICHAUD Christian	ABS	SENTENAC Aurélie	
PROC	BOUSQUET Michel	PROC	GRISEZ Christelle	✓	PERINO Gisèle			

Procurations :**Absents excusés** :Sentenac, Colombo

Absents non excusés : A.Airola, Carrière,

Conseillers municipaux : 15	En exercice : 15	Présents :	Votants :
-----------------------------	------------------	------------	-----------

A/ Election du secrétaire de séance : Alain Batlle

Abstention =	Contre =	Pour =5
--------------	----------	---------

B/ Approbation du procès-verbal de la séance du 04 JUILLET 2023

Abstention =0	Contre =0	Pour =
---------------	-----------	--------

Début de la séance : 20H30

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers il constate qu'il n'y a pas le quorum, suivant l'article L2121-17 du CGCT.

La séance est fermée et annulée. Le Maire va re convoquer son conseil municipal à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. Reprise de l'ordre du jour de la première réunion qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

**Convocation envoyée le 27 juillet 2023 pour Conseil Municipal le
LUNDI 31 JUILLET A 9H00****N°1 CONVENTION ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE
ACHAT DE FOURNITURE ELECTRIQUE AVEC LE SICOVAL****N°2 ACHAT ARMOIRE FROIDE POSITIVE CANTINE SCOLAIRE****N°3 EXONERATION DES PENALITES AUX ENTREPRISES
CONCERNANT LE MARCHE PUBLIC**